



Montpezat

SOUS BAUZON

Montpezat, le 28 septembre 2011

Monsieur Le Maire de Montpezat
A
Madame BEEK Marijke

Madame,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 12 septembre dernier.

En retour, je me permets de vous adresser les observations suivantes :

Tout d'abord vous mélangez sciemment deux domaines qui sont totalement étrangers : l'adduction d'eau potable et l'aménagement urbanistique du village. Vous nous avez certes permis de sécuriser la distribution d'eau potable au travers de la réalisation du réservoir des « basses Clauses », et je vous en remercie.

Pour ce qui est de notre projet d'aménagement : vous n'avez pas, semble-t-il, car vu d'Amsterdam, clairement à l'esprit les enjeux liés à cet aménagement. Quels sont-ils ?

Notre village se développe et est devenu une petite ville. Nous avons le devoir impératif d'accompagner ce développement et d'accueillir une population nouvelle qui souhaite s'installer chez nous car elle y trouve un cadre de vie agréable et que subsistent tous les services publics à ce jour, et en particulier l'école.

Je comprends bien que pour votre tranquillité vous préféreriez cantonner (concentrer ??) cette nouvelle population ailleurs et en tous cas loin de chez vous sur des endroits « plus adaptés » - certes mais lesquels ?

Dites-moi en quoi ce site est, comme vous l'annoncez, « historique » ? Parce que vous l'habitez ? L'ABF (architecte des bâtiments de France) de l'Ardèche qui a été consulté et a fait une visite sur place au printemps dernier n'émet aucune objection à son aménagement.

On pourrait aussi pour rendre son aspect médiéval au site procéder aux démolitions des constructions parasites édifiées depuis le moyen -âge : la maison de Mr Chambon (21^{ème} siècle), celle de Mr Moulin (20^{ème} siècle), la votre (19^{ème} siècle), celle de Mme Dubouloz (19^{ème} siècle).

Qu'est-ce qui vous permet d'émettre sans preuves ni éléments concrets chiffrés un avis sur coût de cette opération ? Qui vous l'a dit ? Avec quelles preuves et quels chiffres?? Votre modeste contribution au titre des impôts locaux (taxe d'habitation - 2010) de 281 euros que vous acquittez n'y suffira certes pas.

Par deux fois dans votre courrier vous évoquez notre capacité intellectuelle collective : « le conseil municipal n'a pas sérieusement considéré... », « Cette affaire n'a pas été suffisamment réfléchie... ». Quand cesserez-vous de nous prendre pour des demeurés

stupides ? Pour nous avoir permis d'apporter de l'eau à nos concitoyens vous croyez-vous dans un pays arriéré du Sahel ?

En ce qui concerne la voirie principale prévue pour desservir ce site, elle est conforme à ce qui a été validé dans notre PLU en 2006 avec effectivement une zone réservée destinée à son élargissement. Si nous devons procéder à cet élargissement nous vous demanderions votre avis et en cas de désaccord il nous resterait à engager une procédure de « DUP » (déclaration d'utilité publique), outil à disposition des collectivités souhaitant procéder à des aménagements.

Pour finir vous mettez en avant votre fonction d'urbaniste ; puis-je me permettre de vous dire que vous feriez mieux d'exercer vos talents dans votre pays et en particulier à Amsterdam d'où je reviens.

Croyez, Madame, à ma très haute considération.

Le Maire,
Albert SALOMON

